

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/52

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	28

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (32) : Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Christophe GRAZIANI – Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Corinne MATTEI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – François MONTI - Rose MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Pierre Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Frédéric RAO – Alexandra SAMPIERI - Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs (3) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GUIDONI – Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Patrick GIGON donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

Absents (2) : Pierre NATALI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Objet : Office tourisme Intercommunal – Attribution de subvention – Année 2026

Monsieur André LUCCIONI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2221-1 et suivants, L.5211-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Office de tourisme intercommunal,

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2022-2026 entre la Communauté de Communes Marana Golo et l'Office de tourisme intercommunal,

Vu le bilan d'actions et le compte financier 2025 transmis par l'Office de tourisme,

Vu le programme d'actions et le budget prévisionnel 2026 présentés par l'Office de tourisme,

Vu la demande formulée par l'Office de Tourisme Intercommunal le 02/03/2026 pour l'exercice 2026

Vu le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Marana Golo,

Considérant que l'Office de tourisme intercommunal exerce des missions d'intérêt général en matière d'accueil, d'information, de promotion touristique et de développement de l'attractivité du territoire,

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260427-2026-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens 2022-2026 fixe les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées,

Considérant que l'analyse du bilan d'actions et financier 2025 fait apparaître la bonne réalisation des actions prévues et une gestion conforme aux objectifs fixés,

Considérant que le programme d'actions 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques de développement touristique du territoire

Considérant que la subvention de fonctionnement contribue à la mise en œuvre des missions de service public confiées à l'Office de tourisme,

Considérant que le financement de ces actions est assuré notamment par le produit de la taxe de séjour perçue par la collectivité et affectée au développement touristique, ainsi que par les ressources propres de la collectivité,

Les membres du Conseil communautaire siégeant au conseil d'administration de l'Office de tourisme n'ont pas pris part au débat ni au vote : Mesdames Josepha ALBERTINI, Muriel BELTRAN et Messieurs Jean-Marc MATTEI, Pierre-Antoine PASQUALINI, Jean-François MATTEI, André LUCCIONI

Monsieur Hervé VALDRIGHI, membre de l'ATC n'a pas pris part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE avec : 28 pour – 0 contre – 0 abstention – 7 non-participations

- DECIDE d'attribuer à l'Office de tourisme Intercommunal une subvention de fonctionnement d'un montant de 488.000 euros au titre de l'exercice 2026
- PRFECISE que cette subvention s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2026 et contribue à la mise en œuvre du programme d'actions présenté par l'Office de tourisme Intercommunal
- PRECISE que le financement de la subvention est assuré par les ressources de la collectivité et notamment par le produit de la taxe de séjour affecté au développement des actions touristiques, ainsi que par les autres ressources budgétaires de la collectivité
- PRECISE que la subvention sera versée en deux acomptes : 300 000 € au vote du budget, le solde de 188 000 € en septembre 2026
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution et à la publication de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI